

INFORMATIONS

1 Validité de la Licence

La licence est délivrée par la fédération, elle est obligatoire pour pratiquer et enseigner le Mansuria Kung Fu au sein d'une association affiliée à la Fédération. Elle marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de celle-ci (les textes officiels sont disponibles sur le site www.mansuriakungfuschool.com). La validité de la licence ne peut pas être prise en compte si elle n'est pas signée par l'adhérent ou par son représentant légal. La licence est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive, c'est-à-dire du 1er septembre au 31 août.

2 Certificat Médical

Conformément aux articles L.231-2 et suivants du code du sport, pour souscrire à une licence sportive, l'adhérent certifie avoir fait établir un certificat médical de non contre indication à la pratique des arts martiaux et notamment en compétition.

3 Loi du 6 juillet 1978 "Informatique et Libertés"

Les informations recueillies par ce formulaire sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont destinées à l'École de Mansuria Kung Fu et font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de modifications aux informations le concernant en adressant un mail à l'adresse : mansuriakungfu@orange.fr.

Vous êtes susceptible de recevoir la newsletter et des offres commerciales de la fédération (ou de ses partenaires). Il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom et adresse pour vous désinscrire.

4 Droit à l'image

La souscription donne autorisation à la fédération d'exploiter et d'utiliser les photographies de l'adhérent, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

5 Assurances et Garanties Complémentaires

Les garanties sont consultables sur le site www.mansuriakungfuschool.com ou sur demande auprès de l'École de Mansuria Kung Fu.

Responsabilité civile. L'établissement de la licence fédérale de Mansuria Kung Fu permet à l'adhérent de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par l'École de Mansuria Kung Fu auprès de ALLIANZ par l'intermédiaire de la Mutuelle Des Sportifs (MDS).

Accident corporel. L'adhésion à la licence permet de bénéficier des conditions d'assurance "accidents corporels" (à plafond limité) souscrite par l'École de Mansuria Kung Fu auprès de la MDS. Le licencié reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Mansuria Kung Fu pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Il reconnaît également avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurances.

Options complémentaires. L'adhérent peut souscrire personnellement auprès de la MDS à des extensions complémentaires des garanties de bases. Il est vivement conseillé mais toutefois non obligatoire de souscrire à une assurance complémentaire garantie accident vie privée.

6 En cas de Sinistre

En cas de sinistre, l'adhérent doit s'adresser à l'École de Mansuria Kung Fu, 72 route Nationale, 62660 Beuvry. Le numéro à composer est 06 09 91 37 07.